A Monsr de Ste Aldegonde
le xxix.e jour de
novemb. 1576.

Monsieur de Ste Aldegonde, Depuis que je
[illegible] j'ay dressé le sieur de Catz vers Bruxelles
par lequel de dons escripvis bien amplement de
tout ce qui me sembloit convenir au bien
et advancement des affaires communes, j'ay receu
quelques [illegible] tant du sieur Thern
que d'aucuns aultres, et par icelles et
les riches y jointes [illegible] ay veu les
occurrences de Pardela et en quelz termes
soit la negociation [illegible] des Estatz faicte
dan Jehan d'Austriche, laquelle a la verité
de tresne plus avancée que pour le bien
de la patrie il ne convient, ne sçaichant
imaginer dont procede que ces Sres de Pardela
se laissent [illegible] aller [illegible] aux vaines persuasions
et [illegible] langaige abusif ouvert dan Jehan
sans aultres peser l'importance du faict, et
comme il leur est impossible de reculer sans
se precipiter en [illegible] extreme fluyne de
tant plus qu'en tout son mis avant la
ne [illegible] pourroit asseoir aucun fondament
de [illegible] d'affaires ou de meilleur traictement
qu'a esté celluy
[illegible] du duc d'Alve mesmes. Ce pendant
pour de mon costel satisfaire a mon debvoir
et ne delaisser chose qui puisse servir
a leur conservation j'ay advisé d'escripre
encore une lettre aux Estatz generaulx
pardessus tous les deux aultres [illegible] que
comme sçavez de leur [illegible] escript
[illegible]
[illegible] ainsi que en [illegible]
[illegible] n'ayent a s'excuser de n'avoir esté

(p. 542)

preadvisez de ce qui leur y devoit advenir
Je vous envoye ce porteur exprès qui entre
aultres est accoustumé rescripre au comptoir
de mes secretaires, avec la lettre ouverte
afin que vous la puissiez veoir et visiter
et y trouvant quelque chose a y changer
adjouster ou diminuer que le faictes
le faisant puis apres rescripre par
ce mesme porteur, afin ~~[illegible]~~ qu'il m'y
ait soubçon que la lettre soit estre escripte a
Bruxelles, ayant a cest effect donné
~~[illegible]~~ a ceste porteur encore cinq blancs
signez # Je vous prie de rescher ce
faict en diligence remoyant aussi
~~[illegible]~~ incontinent apres ceste porteur
avec ung mot d'advis comme le tout aura
illecy esté jouste, et de ce qu'on surplus
ij passe, si avant que vous estimez de
se journer encore quelque temps par de la
et ~~[illegible]~~ mettant ceste a aultre fin, je
supplieray Dieu

pour les employez ~~[illegible]~~ tant pour ceste
lettre s'il est besoing comme aussi
pour aultres lettres aux s.rs que
par ladvis de Mons.r Lambassadeur
Lisset et Thierry trouverez convenir